



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chèque emploi service

Question écrite n° 36225

Texte de la question

M. Guy Geoffroy attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les procédures de licenciement d'un employé de maison. Certains employeurs ont pu avoir du mal à se séparer de leur employé de maison, rémunéré dans le cadre du chèque emploi-service alors que, gravement malade, ils s'inscrivaient dans une longue période de soins en hôpital. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui confirmer l'inscription de l'hospitalisation de l'employeur dans la catégorie des causes réelles et sérieuses, justifications nécessaires à toute rupture de contrat de la part de l'employeur.

Données clés

Auteur : [M. Guy Geoffroy](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36225

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2152